

# RÉFORME DES RETRAITES : FACE AU CASSE DU SIÈCLE, PRÉPARER LA MOBILISATION !

Emmanuel Macron a annoncé la présentation d'une nouvelle réforme des retraites pour le 10 janvier. Si les détails ne sont pas encore connus, les grandes lignes ont été présentées. Pour SUD énergie, membre de l'Union syndicale Solidaires, comme pour l'ensemble des syndicats, ces dispositions sont inadmissibles et il faut préparer dès maintenant la mobilisation.

## Que prévoit la réforme ?

- Le recul de l'âge de départ à la retraite à 64 voire 65 ans selon les scénarios ;
- Une retraite à environ 1200 euros minimum (89 % du SMIC net) uniquement si vous avez vos 43 annuités (départ sans décote à 67 ans, décote qui reste inchangée) ;
- La fin des régimes spéciaux pour les nouveaux et nouvelles entrant-es. Y compris le statut des IEG.

## Pourquoi cette réforme est injuste et doit être combattue :

- À 60 ans, 65 % des salarié-es ne travaillent déjà plus. Allonger l'âge de départ c'est donc prolonger des situations de précarité (RSA, chômage, maladie...) et accentuer le déficit de l'assurance maladie (la majorité des arrêts longue durée sont en fin de carrière). Cela génère aussi des coûts (versement d'allocation chômage, RSA), tout en réduisant les recettes de cotisations sociales.
- C'est aussi retarder l'accès des jeunes à des emplois.
- Les salarié-es qui ont eu un parcours heurté du fait de périodes de chômage et les femmes qui sont majoritaires à avoir des carrières incomplètes sont pénalisé-es par l'allongement de la durée de cotisation. Ils et elles subissent une double peine.
- Retarder l'âge de départ, c'est aussi rogner l'âge auquel on peut bénéficier de sa retraite en « bonne santé ».

## Quelques idées reçues :

**« On vit plus longtemps. Il est normal de travailler plus longtemps »** FAUX

L'espérance de vie en bonne santé stagne à 64,5 ans pour les hommes et 66 ans pour les femmes. Avec de fortes disparités selon les emplois, selon la pénibilité et l'usure professionnelle.

**« L'équilibre du système de retraite est menacé »** FAUX

Le système est aujourd'hui excédentaire (3,2 Mds € en 2022). Si un léger déficit temporaire est prévu, même le COR (conseil d'orientation des retraites) reconnaît que sa trajectoire est « maîtrisée ». Surtout, pour générer de nouvelles entrées d'argent il existe des solutions simples : augmenter les cotisations perçues. Pour cela on peut créer des emplois en réduisant le temps de travail, augmenter les salaires ou simplement augmenter le taux de cotisation patronale d'un point. Selon une étude de la CNAV, mettre fin aux inégalités salariales entre femmes et hommes aborderait les caisses de retraite de 5,5 milliards d'euros par an.

**« J'ai prévu de travailler après 62 ans, ça ne me concerne pas »** FAUX

Avec la réforme vous ne toucherez plus la surcote de 1,25 % par trimestre supplémentaire à la durée exigée de cotisation au-delà de 62 ans. Cela fera donc baisser le niveau de votre pension.

**« J'ai commencé à travailler tard, je n'aurai pas mes annuités à 62 ans donc je ne suis pas concerné »** FAUX

(Voir ci-dessus.) D'une part vous perdez la possibilité de partir en retraite avant 65 ans avec une décote. De plus, après 60 ans les probabilités de se trouver au chômage ou en arrêt maladie longue durée sont fortes avec les conséquences financières qui vont avec. Les « compensations » sur « l'emploi des seniors » présentées par le gouvernement ne prévoient aucune sanction pour les entreprises, seulement un « baromètre » à remplir pour se doter « d'indicateurs ».

**« J'ai commencé à travailler tôt. Je ne suis donc pas concerné-e »** FAUX

La réforme prévoit de retarder l'âge de départ y compris en cas de carrière longue.



## Quelques notions clefs pour tout comprendre

- Âge légal de départ : 62 ans aujourd’hui. C'est l'âge minimum pour avoir le droit de partir à la retraite (hors exception, comme certains régimes spéciaux ou les fonctionnaires en catégorie active et les agents des IEG en service actif).
- Durée de cotisation : C'est le nombre de trimestres cotisés nécessaires pour percevoir une retraite complète. Aujourd’hui 42 annuités (ou 168 trimestres à valider), bientôt 43 annuités (ou 172 trimestres) pour les générations nées après 1973.
- Âge d’annulation de la décote : 67 ans. Ce n'est pas l'âge maximum de départ, c'est l'âge du « taux plein » même si on a une durée de cotisation incomplète.
- Taux plein : Versement d'une pension sans « malus » ou décote. En cas de durée de cotisation incomplète la décote est de -1,25 % par trimestre manquant.  
En cas de cotisation supérieure à la durée requise et au-delà de l'âge légal de départ on applique une surcote (bonus de +1,25 % par trimestre en plus)
- Dispositif « Carrière longue » : départ anticipé avec un âge légal de départ à 60 ans pour les personnes ayant commencé à travailler avant 20 ans (la réforme reporterait l'âge à 62 ans).

## Les propositions de Solidaires

- Retraite à 60 ans maximum à taux plein avec 37,5 années de cotisation et suppression de la décote ;
- Départ à 55 ans pour les travaux pénibles ;
- Housse des pensions, indexation sur les salaires et aucune retraite inférieure au SMIC ;

- Intégration des régimes complémentaires dans le régime de base (l'intégration des régimes complémentaires AGIRC ARRCO IRCANTEC consolide le financement et garantit le niveau des retraites, comme la CNIEG).

Tout cela est possible. SUD énergie, comme Solidaires propose notamment :

- de supprimer les exonérations de cotisations sociales. C'est 75 milliards de cadeaux au patronat (dont 17 Mds € en 2022 concernant les caisses de retraite) ;
- d'augmenter les cotisations patronales. 0,8 % de cotisation en plus c'est 12 milliards de plus en 2027 ;
- de mettre en place une cotisation sociale sur les dividendes, affectée aux caisses de sécurité sociale ;
- de baisser le temps de travail à 32 h par semaine. Le partage du travail, c'est la création de nouveaux emplois et donc de nouvelles cotisations ;
- de revaloriser les salaires des métiers féminisés et établir une véritable égalité salariale femmes/hommes ;
- la création massive d'emplois dans les services publics et dans les secteurs écologiques ;
- l'augmentation des salaires : +400 euros par mois, SMIC à 1700 euros net, indexation sur l'inflation. De meilleurs salaires, c'est plus de cotisations dans les caisses de retraites.

Tout cela passe par un autre partage des richesses. Il est encore moins acceptable de faire travailler des millions de personnes plus longtemps alors que les profits des actionnaires et les grandes fortunes explosent.

## Se mobiliser

Pour empêcher le gouvernement d'imposer sa réforme injuste, il va falloir se mobiliser. Solidaires invite à se réunir dès maintenant en assemblées générales, heures d'information syndicales, réunions... pour discuter entre collègues de cette réforme et se préparer à riposter. En 2019, la grève reconductible de nombreux secteurs (RATP, SNCF, Culture, Éducation, l'énergie ...) avait permis de bloquer la réforme. Gagner c'est possible ! Si le gouvernement persiste dans sa volonté d'imposer ce retour en arrière, SUD énergie appellera dans l'unité à se mobiliser très rapidement.

## Tenons-nous prêt·es !

